L'ABEILLE.

LA BUSSIÈRE, MAGNE & CO.

CONDITIONS :

ABONNEMENT.

[illegible] paraîtra par mois, pour la feuille, payables [illegible] pour l'année ; dix pistares pour la feuille [illegible] pour l'année. Le prix d'abonnement sera payé [illegible] avance pour toute l'année. Aucun abonnement ne sera reçu [illegible] pour un mois. Le journal cessera de paraître pendant [illegible] à un commis [illegible] Orléans. Aucun abonnement ne sera reçu [illegible] que les conditions arrêtées avec [illegible] ci-dessus. Les personnes qui ne donneront avis par écrit, une semaine [illegible] avant l'époque de leur abonnement, se soumettront [illegible] à un nouvel abonnement. Les personnes qui ne donneront aucun avis par écrit, une semaine [illegible] avant l'époque de leur abonnement, se soumettront [illegible] à un nouvel abonnement. Le cas échéant, [illegible]